

**Caroline Vanuls, enseignante-juriste**

Portable : 06.76.19.56.36  
Standard IRT : 04.13.94.1978  
caroline.vanuls@univ-amu.fr

**Claire Morin, enseignante-juriste**

Portable : 06.74.31.63.23  
Standard IRT : 04.13.94.1978  
claire.morin@univ-amu.fr

<b>Lieu de formation inter</b>	Institut Régional du Travail (Aix-Marseille Université) 63 La Canebière – 13001 Marseille – 6 <sup>ème</sup> étage
<b>Lieu de formation intra</b>	Le siège de votre entreprise <i>ou</i> un lieu de votre convenance
<b>Durée de la formation</b>	3 jours - 21 heures
<b>Public concerné</b>	Les représentants du personnel en charge des questions liées à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail des salariés dans les entreprises du secteur privé.  <b>Formation prise en charge par l'employeur pour :</b> ▪ tous les membres élus du CSE et de la CSSCT, <i>y compris les suppléants</i> .
<b>Niveau de formation</b>	<b>Formation initiale</b> (aucun prérequis exigé)  La formation s'adresse aux représentants du personnel dans le cadre d'un premier mandat ou souhaitant renouveler une formation ancienne.
<b>Objectifs de la formation</b>	<b>Être capable d'assurer efficacement son rôle et de développer ses compétences au sein d'une instance organisée</b>  ▪ Maîtriser le cadre juridique ; ▪ Découvrir sa mission, ses droits et ses devoirs ; ▪ Mieux appréhender le fonctionnement de l'instance ; ▪ Repérer les autres acteurs de la santé et de la sécurité au travail ; ▪ Connaître les méthodes et outils de la prévention des risques.
<b>Points forts</b>	<b>Partage en faveur une démarche interactive</b> : la participation des stagiaires et le partage de leurs expériences sont privilégiés.  <b>Savoir</b> : des apports théoriques et juridiques sont nécessaires pour délimiter le terrain d'action et le cadre des missions.  <b>Efficacité</b> : l'intérêt est d'aider les stagiaires à rendre plus efficace le fonctionnement de l'instance et le déroulement de leurs actions.  <b>Pratique</b> : une approche de terrain est apportée par des professionnels (Préventeur, inspecteur du travail, médecin du travail).

<b>Outils pédagogiques</b>	Diffusion par diapositives Supports écrits Cas pratiques Références à de la documentation et à la réglementation Utilisation du Code du travail
<b>Contenu de la formation</b>	<p><b>Comprendre le Rôle de l'Instance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les prérogatives de l'instance : champ de compétences – fonctions ;</li> <li>▪ Les acteurs mobilisables : les acteurs internes et externes ;</li> <li>▪ Les Ressources documentaires ;</li> <li>▪ La réglementation santé/sécurité : sources d'information et techniques de recherche.</li> </ul> <p><b>La Mise en Place et le Périmètre de l'Instance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les évolutions liées à l'ordonnance du 22 septembre 2017 : le passage du CHSCT au CSE, quels changements ?</li> </ul> <p><b>La Démarche de Prévention des Risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprendre ce qu'il se passe dans un accident du travail ;</li> <li>▪ Identifier, décrire et évaluer les situations dangereuses ;</li> <li>▪ Analyser le DUER ;</li> <li>▪ La recherche de mesures de prévention : le plan d'action de prévention.</li> </ul> <p><b>La Prévention des Risques et les Moyens d'Action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'information et la consultation ;</li> <li>▪ Les visites d'inspection ;</li> <li>▪ Le droit d'alerte ;</li> <li>▪ Les enquêtes ;</li> <li>▪ L'expertise.</li> </ul> <p><b>L'Organisation et le Fonctionnement de l'Instance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les moyens individuels accordés à chaque représentant :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- La formation ;</li> <li>- Le statut protecteur ;</li> <li>- Le crédit d'heures de délégation ;</li> <li>- La liberté de circulation et de déplacement.</li> </ul> </li> <li>▪ Les règles de fonctionnement collectif :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- La personnalité juridique de l'instance ;</li> <li>- Les moyens matériels ;</li> <li>- Le règlement intérieur ;</li> <li>- Les réunions.</li> </ul> </li> </ul>